

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 avril 2013

L'an deux mille treize, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 05/04/2013.

Présents : MM. Guillaume, Rongère, Pireyre, Alexandre, Conraux, Reynard, Zychla et Mmes Rousset et Cassagne lesquels forment la majorité des membres présents.

Mme Patricia Tennerel a donné procuration à M. Gérard Guillaume
M. Michel Barthélémy a donné procuration à M. Eric Pireyre
M. François Fustier a donné procuration à M. Nicolas Alexandre
M. Sylvain Lamartine a donné procuration à M. André Rongère

Absent : M. Mathieu Cuzin

Secrétaire de séance : Mme Michelle Rousset

1- Comptes administratifs 2012 :

Commune : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2012 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 283 852,72 € - recettes : 360 610,07 €
Résultat comptable : 76 757,35 €
- Investissement : dépenses : 329 467,74 € - recettes 179 622,84 €
Résultat comptable: -149 844,90€

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Assainissement : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2012 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 191 369,18 € - recettes : 142 915,20 €
Résultat comptable: - 48 453,98 €
- Investissement : dépenses : 43 237,75 € - recettes : 170 837,38 €
Résultat comptable: 127 599,63 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Comptes de gestion 2012 :

Les comptes de gestion 2012 de la Commune et de l'Assainissement dressés par Mlle MUNOZ Receveur Municipal de Billom identiques aux comptes administratifs 2012 présentés sont approuvés à l'unanimité.

2- Affectation des résultats 2012 :

Commune : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2012

(A) Excédent au 31/12/2012 cumulé	256 999,36 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	56 621,38 €
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002	200 377,98 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2012, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 256 999,36 € au budget primitif 2013. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Assainissement : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2012

(B) Déficit au 31/12/2012 cumulé	8 383,30 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte administratif 2012, décide d'affecter le déficit d'exploitation cumulé, soit : 8 383,30 € au budget primitif 2013. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

3- Vote des 3 taxes locales directes 2013 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2013. Aucune majoration des taux par rapport à 2012.

Il propose les taux suivants pour 2013 :

- taxe d'habitation : 11,28 %
- taxe foncière bâti : 14,07 %
- taxe foncière non bâti : 101,76 %

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'approuver les 3 taxes locales directes pour l'année 2013.

4- Contributions et subventions inscrites au B P 2013:

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2013.

Contributions aux organes de regroupement : 62 839 €

Subvention de fonctionnement aux associations : 2 600 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

5- Vote du Budget Primitif 2013 :

Commune : Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2013. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 527 083,00 €

Investissement : 1 499 471,85 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2013.

Assainissement : Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2013.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 77 166,00 €

Celui-ci est en déséquilibre en investissement :

Dépenses : 41 979,48 €

Recettes : 117 237,27 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2013.

6- Ecole : validation de l'avant-projet définitif

M. le Maire fait une présentation des modifications apportées au projet et du nouvel estimatif financier. A l'unanimité le Conseil Municipal valide l'A.P.D. et l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre qui en découle.

7- Personnel communal

Pour les besoins du service, le nombre d'heures hebdomadaires du poste des services techniques passe de 28H à 30H30 annualisées à compter du 15 avril 2013.

8- France Télécom : redevance 2013 pour occupation domaine public routier communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe pour l'année 2013 les tarifs de la redevance : variation du coefficient d'actualisation 1,33319.

9- Questions diverses

- Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de Mairie : le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le bon de commande de ce nouveau matériel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H00.